

AUTORISATIONS DE VOIRIE

MAIRIE DE POMMEUSE – SERVICE URBANISME

UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC : QUELS SONT LES DEMARCHES A EFFECTUER ?

1) Remplir une demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux (CERFA n° 14023*01)

- ♣ Dans tous les cas, vous devez remplir les encadrés suivants :
 - ♣ « Le demandeur » : vos coordonnées
 - ♣ « Localisation du site concerné par la demande » : les coordonnées de votre terrain
 - ♣ « Nature et date des travaux » : Cochez la case correspondant au type de travaux que vous souhaitez effectuer et indiquez les dates prévisionnelles.
- ♣ Remplissez ensuite l'encadré correspondant au type de vos travaux.
- ♣ Joignez à votre demande un plan de masse (1/500^e) sur lequel vous ferez apparaître l'emprise du chantier et une ou plusieurs photos permettant de situer votre projet dans l'environnement proche.
- ♣ Datedez et signez votre demande
- ♣ Faites la parvenir à la mairie sur papier libre ou par mail.

2) Effectuer une demande de DT/DICT (voir au dos) auprès des exploitants de réseaux concernés.

- ♣ Vous devez faire votre déclaration sur le site <https://reseaux-et-canalisation.ineris.fr>. Pour plus d'informations à ce sujet, voir au dos de cette feuille.
- ♣ Puis la faire parvenir à la mairie sur papier libre ou par mail.

3) Remplir une demande d'arrêté de police de la circulation (CERFA n°14024*01)

- ♣ Remplissez l'intégralité du formulaire
- ♣ Joignez un plan de masse (1/500^e) sur lequel vous ferez apparaître l'emprise du projet.
- ♣ Datedez et signez votre demande.
- ♣ Transmettez-la à la mairie par courrier ou par mail.

Pour tout renseignement,
N'hésitez pas à contacter le service urbanisme de la mairie :

Mme Nathalie MACON
01.64.75.69.55
urbanisme@pommeuse.org

TOUS LES FORMULAIRES SONT DISPONIBLES SUR INTERNET OU EN MAIRIE

EFFECTUER UNE DEMANDE DE DT/DICT

Déclaration sur le site <https://reseaux-et-canalisation.ineris.fr>

Pour tous travaux, vous devez consulter les exploitants des réseaux concernés par votre lieu d'habitation : il s'agit le plus souvent des réseaux téléphoniques, du gaz, de l'eau, de l'électricité.... Pour se faire, vous devez vous rendre à l'adresse internet ci-dessus.

1) Créer votre compte déclarant

Tout d'abord, vous devez créer votre compte déclarant « exécutant de travaux » : suivez les instructions en remplissant les champs vous concernant. Vous allez recevoir un email : cliquez sur le lien, connectez-vous et acceptez les conditions d'utilisation.

2) Faire une consultation

Sur la page d'accueil, tout en haut, cliquez sur « mon espace » puis « faire une consultation »

- ♣ Tapez votre adresse dans le cadre 1 (pré-positionnement)
- ♣ Dans le cadre 2 (tracer l'emprise de mon chantier), sélectionnez le 3^e bouton puis cliquez 4 fois pour encadrer les limites du chantier. Double-cliquez au 4^{eme} point pour terminer votre polygone.
- ♣ Dans le cadre 3, vous pouvez cliquer sur « exploitants » pour connaître les personnes à prévenir. Puis cliquez sur « préparer mon dossier »
 - ♣ Dans le cadre qui s'ouvre vous devez sélectionner la DT/DICT conjointe.
 - ♣ S'ouvre le formulaire de DT/DICT :
 - Indiquez que vous êtes une personne morale, le formulaire se remplit automatiquement.
 - Pour la nature de la déclaration, consultez la notice pour connaître le code (si c'est une première demande, ce sera INITIAL)
 - Remplissez votre adresse, choisissez vos souhaits pour la réception du récépissé.
 - Remplissez ensuite la nature des travaux (vous trouverez également les codes sur la notice), décrivez votre projet, indiquez les techniques utilisées (toujours par rapport à la notice), répondez aux questions obligatoires.
 - Indiquez votre nom sur l'avant-dernière ligne. Puis cliquez sur terminer.
- ♣ Un dossier de consultation est créé et un lien de téléchargement vous est envoyé par mail.

3) Contacter les exploitants

- ♣ Dans l'email, cliquez sur le lien, puis cliquez sur le lien pour télécharger votre dossier de DT/DICT.
- ♣ Une fois le dossier extrait, vous obtenez : un fichier emprise et un fichier resume qui vous sont destinés. Vous avez ensuite un formulaire par exploitant que vous devez contacter.
 - Vous devez renvoyer un exemplaire à chaque exploitant concerné
 - Vous devez nous retourner celle où il est inscrit « Mairie de Pommeuse » (il doit y en avoir 2 en principe). Vous pouvez les transmettre en format papier en les déposants à la mairie ou par mail, comme vous le souhaitez.